



L'ACTUALITÉ INDISPENSABLE À LA  
GESTION DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

● **À la une**

Actualités

P.06

-

● **Domaines  
d'expertises**

Le grand angle

P.17

-

● **Des hommes et  
des territoires**

Le service civique

P.28

-

● **Intercours**

La pause spirituelle

P.40

-



**Covid : êtes-vous bien assuré(e) ?**

À quelles assurances souscrire ?

P.17

-



**4700**

le nombre d'Ogec qui gèrent  
les 7 500 établissements  
catholiques d'enseignement

**97**

le nombre de fédérations  
départementales et  
régionales du réseau

**+2M**

nous remplissons une  
mission d'intérêt général  
auprès de +2M d'élèves

**30k**

l'ensemble des bénévoles  
engagés dans la gestion des  
établissements scolaires



**Martin Verdenal**, administrateur en charge des enjeux assuranciers  
Fédération nationale des Ogec

” S’il y a une possibilité si minime soit-elle, que quelque chose tourne mal, on peut être assuré que ça se produira

## ■ Bien s'assurer : une réelle nécessité en période de crise sanitaire

Si l'assurance est parfois perçue comme une obligation légale (ce qu'elle est dans certains cas), elle représente surtout une protection et donne la sécurité économique nécessaire à la pérennité de l'activité. S'assurer est un devoir qui s'impose à tout gestionnaire et c'est en premier lieu à l'égard des personnes, tiers ou apporteurs d'aide, que ce devoir revêt une importance particulière car il s'agit souvent d'indemniser des atteintes à l'intégrité physique. Alors que dans un Ogec, certaines assurances sont obligatoires, d'autres sont indispensables ou recommandées pour sécuriser les activités de l'établissement et ses dirigeants. Si la Fédération nationale des Ogec est partenaire de la Mutuelle Saint-Christophe depuis de longues années, c'est pour vous faire profiter de leur expertise -concrétisée au travers de produits élaborés

avec leurs sociétaires et dont le savoir-faire est particulièrement adapté aux activités variées d'un établissement scolaire- et vous permettre de ne pas aborder ce sujet dans l'ignorance. C'est dans cet objectif qu'a été créée une base documentaire sur les assurances, disponible sur [Isidoor](#) (pour renforcer la qualité de service et la proximité avec la Mutuelle Saint-Christophe) et à consulter dès que vous avez une question sur les assurances ! Dans ce contexte de crise, de nombreuses questions se posent : l'Ogec et ses dirigeants sont-ils bien assurés, notamment en cas de contamination d'un élève ou d'un salarié ? La Covid a-t-elle fait naître de nouveaux risques qu'il serait prudent d'assurer ? C'est le sujet du grand angle de ce numéro, réalisé avec la collaboration de la Mutuelle Saint-Christophe que nous remercions.

### Ours

Mag des Ogec ISSN 2729-4609 - Dir. de la publication : Laurent Laming - Chargée de la publication : Marine de Montalivet - 277 rue Saint Jacques - Paris 5<sup>e</sup> - Tél : 01 53 73 74 40 - [contact@fnogec.org](mailto:contact@fnogec.org) - [www.fnogec.org](http://www.fnogec.org) - Photos @Adobe Stock

# sommaire

---

## La voix du réseau

P.02

Les chiffres-clés

P.02

L'édito

P.03

## À la une

P.05

Actualités

P.06

## Domaines d'expertises

P.07

### [ Les thématiques ]

P.08

Informatique & digital

P.08

Partenariat & communication

P.10

Immobilier & sécurité

P.12

Comptabilité & gestion

P.14

### [ Le grand angle ]

P.17

Crise Covid-19 : êtes-vous bien assuré(e) ?

## Des hommes et des territoires

P.28

### [ Le service civique ]

P.29

Témoignages & campagne  
2021-2021

## Intercours

P.38

La pause ludique

P.39

La pause spirituelle

P.40

# | À la une

**[ Actualités ]**  
06 Brèves générales



## Apprentissage : retrouvez notre série de webinars

L'Agence Excellence Pro, la Fédération nationale des Ogec et EEP Formation vous proposent des RDV sur la réforme de l'apprentissage. 5 chapitres sont déjà disponibles ! Retrouvez le tout dernier en replay sur notre [site web](#) ainsi que sur notre [chaîne YouTube](#). Voir tous nos replay : <http://bit.ly/webinarsFDO>



” *Toute interaction entre les acteurs de notre écosystème digital doit être fondée sur la confiance. On parle de plus en plus de co-crédation, de collaboration, de co-working et même de coopétition.*



## ISI Day : votre prochain événement 100% digital

La crise sanitaire a certainement accéléré la transformation digitale de votre établissement afin d'assurer la continuité de vos services dans un contexte inédit. Est-ce que cette transformation accélérée a affaibli la sécurité de vos données ? Comment pérenniser vos nouvelles pratiques ? [RDV sur FDO Live le 7 avril !](#)



## Podcast : mais au fait... c'est quoi un dirlo ?

C'est la question qu'à posé François Jourdain, chef d'établissement et créateur d'un [podcast](#), à Aurélia de Saint-Exupéry (Fédération nationale des Ogec), Olivier Catrevaux et Guy Brault, présidents d'Ogec (Morbihan et Touraine), qui nous donnent leur vision de ce métier : [à écouter et à partager !](#)

# | Domaines d'expertises

## [ Les thématiques ]

- 08 Informatique & digital
- 10 Communication-partenariat
- 12 Immobilier & sécurité
- 14 Comptabilité & gestion

## [ Le grand angle ]

- 17 Crise Covid :  
êtes-vous bien assuré(e) ?



## ISI Day : la 1<sup>ère</sup> journée dédiée au digital et à la transformation numérique organisée par la Fédération nationale des Ogec

L'année que nous venons de passer nous a démontré, au cas où il serait nécessaire d'insister sur ce constat plus qu'évident, que la transformation digitale des Ogec était primordiale. C'est la raison pour laquelle le Groupe de travail systèmes d'information (GTSI) de la Fédération nationale des Ogec a souhaité vous proposer, pour la première fois de son histoire, une journée entièrement dédiée à cette thématique. Par le passé, ce thème était régulièrement abordé lors d'interventions dans les assemblées générales des fédérations départementales et régionales ou de façon plus nationale lors de notre Journée Gestion comme l'édition 2018, où le thème des cyber-risques a été traité et détaillé, mais jamais dans le cadre de nos journées thématiques et plus techniques.

**Save the date !** C'est donc le mercredi 7 avril 2021 qu'aura lieu ISI Day, une journée 100% digitale rediffusée en direct depuis notre plateforme événementielle **FDO Live** et donc accessible à distance à toute personne possédant un compte Isidoor ou Gabriel. Il s'agira d'une journée de partages et de réflexions ayant pour objectifs d'aider à mesurer la maturité numérique des établissements scolaires et de sécuriser leurs pratiques digitales. Cette journée s'adresse prioritairement aux chefs d'établissement, aux membres des Ogec, aux responsables informatique et RSI, aux personnes en charge de la gestion ou encore aux responsables territoriaux. RDV sur FDO Live pour découvrir le programme, planifier vos conférences et vous inscrire : <https://live.fnogec.org/Participer>

Inscriptions sur FDO Live © Arcane Studio





## Les thématiques

### Un programme à la carte

Pour cette première édition, une dizaine d'interventions seront proposées autour de 3 axes principaux :

1. Devenir cyber-prudent : évaluer les risques et protéger vos données
2. Bien vivre le numérique avec ses équipes : réaliser un diagnostic de sa maturité, se former, embarquer les équipes
3. Maîtriser les outils pour une gestion "augmentée" : découvrir les solutions digitales qui vous permettent d'accélérer votre transition.

Certaines interventions programmées se dérouleront simultanément sur deux plateaux techniques qui



seront animés par Olivier Valentin (Fédération des Ogec Ile-de-France) et Frédéric Hul (Fédération nationale des Ogec).

### Des conférences menées par des experts du digital

Les interventions seront animées par des organismes reconnus, notamment en matière de cybersécurité (ANSII) et rythmées par des témoignages de chefs

d'établissement ou d'entreprises comme la Française des jeux, mais aussi par des partages d'expériences de nos fédérations territoriales.

### Une expérience immersive en réalité virtuelle

Afin de préparer cet événement ou de le prolonger, des salons virtuels seront à votre disposition une semaine avant l'événement. Ils vous permettront de vous acculturer sur les thématiques qui seront abordées, avec une expérience utilisateur inédite. En effet, les salons virtuels seront accessibles en "réalité virtuelle". Vous pourrez ainsi parcourir les salons avec une simplicité déconcertante, ou pour les plus *geek* d'entre vous, utiliser un casque de réalité virtuelle. Vous trouverez dans ces salons, des ressources documentaires, des vidéos de précédentes interventions, en lien avec les trois thématiques de cette journée. Comment participer ? Nous vous donnons rendez-vous sur la plateforme [FDO live](#) et espérons vous retrouver nombreux ! N'hésitez pas à relayer cette invitation à toutes les personnes susceptibles d'être concernées par cette journée.

---

**ISI Day, c'est une journée d'échanges pour répondre à vos nombreuses questions sur la transformation digitale de votre structure : comment protéger mon établissement contre les cyber-menaces ? Comment former les équipes ? Comment m'équiper intelligemment ? Etc.**

---



## Jaidemonecole.org : que pensent les établissements qui se sont lancés dans le financement participatif ?

**Jaidemonecole.org**, la plateforme de financement participatif dédiée aux écoles catholiques créée par la Fondation Saint Matthieu, a permis à 235 projets de voir le jour et collecté plus d'1,6 M€ en 3 ans. L'occasion pour la **Fondation Saint Matthieu** de poser quelques questions aux chefs d'établissement et présidents d'Ogec qui ont réalisé une campagne de financement entre juillet et décembre 2020.

La bonne nouvelle, c'est que 100% de ceux qui ont déjà fait une campagne digitale, avec la Fondation, recommandent aux autres de se lancer! Écoutons les témoignages des chefs d'établissement et des présidents d'Ogec: «rapide à mettre en place et facile d'utilisation pour les porteurs de projets et les donateurs», «un bon moyen de financer des projets à court terme», «c'est facile et rien ne coûte d'essayer», etc. Les commentaires mettent surtout en lumière la praticité du site, le support efficace de l'équipe dédiée aux relations avec les écoles et l'efficacité d'une campagne menée avec une com-

munication dynamique et régulière. Un chef d'établissement s'exprime plus longuement à propos de la campagne de son établissement: "C'est une source de communication de nos écoles en local, une façon différente de parler de l'établissement. C'est aussi une possibilité de revenus supplémentaires et un moyen de redire que nos écoles doivent gérer au plus juste des budgets parfois tendus. Cela redit à la communauté éducative l'importance de la solidarité. Cela favorise d'autres dons, en nature par exemple". De plus en plus fréquemment, les établissements scolaires catholiques ré-

pondent aux contraintes budgétaires par la sollicitation de la générosité publique, grâce aux campagnes d'appel à dons de la Fondation. Construction, rénovation, projets pédagogiques, matériel scolaire, handicap, solidarité, etc. Rien qu'en novembre et décembre 2020, 260000 € ont été collectés par une cinquantaine d'établissements de toute la France. Quelles sont les tendances en matière de collecte de dons? Les méthodes traditionnelles (courriers, bulletins de soutien et dons par chèques) laissent de plus en plus la place aux campagnes digitales et aux paiements par carte bancaire.



Caroline de Dieuleveut  
Responsable des  
relations avec les écoles



” Jaidemonecole.org a permis -en trois ans- à 235 projets de voir le jour et collecté plus d'1,6 M€



© Fondation Saint Matthieu

## L'effet se démultiplie lorsque chaque élève ou chaque famille devient un ambassadeur du projet

Depuis une quinzaine d'années, le financement participatif (ou crowdfunding, littéralement *financement par la foule*) s'est installé comme un nouvel outil de financement de l'économie réelle. Il permet de collecter simplement auprès des familles élargies des élèves géographiquement éloignées. L'effet *boule de neige* peut jouer efficacement lorsque chaque élève ou chaque famille devient un ambassadeur du projet et sollicite son propre réseau. Le projet est mis en valeur sur une page dédiée à l'école grâce à une mise en page optimisée. En quelques clics, le donateur peut réaliser son don et être assuré de recevoir son reçu fiscal. La Fondation Saint Matthieu gère les dons de leur réception (par chèque ou carte bancaire) à



© Fondation Saint Matthieu

## Crowdfunding : financez votre projet grâce aux dons et ce, quel qu'il soit et où qu'il soit

Que vous soyez à Paris ou en province, en ville ou à la campagne, que vous ayez un petit projet ou un projet de plus grande envergure, tentez l'expérience du crowdfunding : vous ne pourrez être qu'emballé(e) !

## Les établissements n'ont rien à faire : la gestion des dons et des divers flux financiers sont automatisés et sécurisés

l'envoi du reçu fiscal, directement aux donateurs. L'école est dispensée de cette gestion des dons et les flux financiers sont ainsi automatisés, et totalement sécurisés. La Fondation Saint Matthieu réfléchit déjà à une nouvelle version de sa plateforme digitale de crowdfunding [laidemonecole.org](http://laidemonecole.org) pour améliorer l'ex-

périence utilisateur et le service rendu aux établissements. D'ici là, nous nous tenons prêts pour vous aider à vous lancer à votre tour ! Pour en savoir plus et obtenir des renseignements plus détaillés ou complémentaires, nous vous invitons à contactez notre équipe au numéro suivant : 01 45 49 67 16

## Concours Cube.S : les élèves, ces nouveaux transfèreurs

Les nouvelles générations sont de plus en plus sensibles à la protection de l'environnement. Souvent, elles apportent des connaissances à leurs familles à ce sujet, en appliquant à la maison des éco-gestes appris à l'école par exemple. Dans le cadre du concours Cube.S, on parle d'*ambassadeurs*, mais il existe aussi un autre terme : celui de *transfèreur*.

### Qu'est ce qu'un transfèreur ?

C'est une personne qui va transposer, dans son travail ou sur son lieu d'étude, les pratiques durables qu'elle adopte chez elle, et vice versa.

### Comment favoriser le transfert ?

Encourager le transfert de bonnes pratiques, c'est donner aux per-

sonnes l'occasion d'agir en cohérence avec leurs valeurs environnementales dans toutes les sphères de leur vie : tri de déchets, économies d'énergie, mobilité durable, etc. L'étude *Transphères* identifie 4 leviers d'action favorisant les transferts entre les sphères privée et professionnelle.

Ces 4 leviers d'action s'appliquent également à l'école :

1. Donner aux personnes les moyens d'exprimer leur identité environnementale, c'est-à-dire réussir à mettre en place les valeurs environnementales auxquelles elles sont attachées
2. Favoriser l'implication environnementale volontaire et non contrainte des personnes
3. Les *transfèreurs* doivent être certains que leurs actions et les projets qu'ils veulent mettre en place auront un impact concret
4. Les établissements scolaires doivent soutenir la prise d'initiative et développer un cadre favorable aux transferts

Lire l'étude : <http://bit.ly/3tqk54K>

Le concept de "transfèreur" est tiré d'une étude sociologique nommée "Transphères" (2020)



### Transphères : une étude sociologique menée notamment par l'IFPEB et l'ADEME<sup>1</sup>

Cette étude analyse en détail les transferts de pratiques environnementales entre les sphères professionnelles et personnelles, et tire des conclusions sur les freins et les leviers qui peuvent jouer sur la diffusion de ces pratiques.  
Étude : <http://bit.ly/3tqk54K>

<sup>1</sup>Étude menée par l'Institut français pour la performance du bâtiment (IFPEB), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Gaëtan Briseperre (sociologue), Delphine Labbouz (psychologue) et Laurent Auzoult (laboratoires EPSYLON et LAPPS)



© Adobe Stock

## Des élèves *transfèreurs* dans les établissements candidats au concours Cube.S

Le premier objectif du concours Cube.S est d'améliorer les performances énergétiques des établissements scolaires. Mais c'est aussi un prétexte pour favoriser l'apprentissage des bonnes pratiques environnementales à l'École. Avec le concours Cube.S, les lycéens et les collégiens peuvent en savoir plus sur les enjeux de la transition énergétique et les différents écogestes concrets qu'ils peuvent mettre en place au quotidien comme par exemple éteindre la lumière en sortant d'une salle, utiliser des ampoules basse consommation, faire fonctionner les appareils électroménagers pendant les heures creuses, ou encore moduler la température des radiateurs en fonction des besoins réels d'une pièce.



© Adobe Stock

### Mettre en place des écogestes sur son lieu de travail, c'est possible !

L'Ademe propose plusieurs solutions : faire durer les équipements de bureau comme les ordinateurs, choisir des produits informatiques reconditionnés ou encore garder le contrôle sur sa boîte mail.

## Ceux qui appliquent les écogestes chez eux au quotidien pourront les partager avec les élèves dans leur établissement scolaire

Et inversement ! Les écogestes appris au sein de l'établissement scolaire pourront ensuite être diffusés à la maison : les élèves pourront partager ce qu'ils ont appris avec leurs parents et appliquer les écogestes chez eux, devenant ainsi des *transfèreurs*. Ce type de démarche est d'ailleurs valorisée par l'équipe Cube.S

qui a notamment développé un kit *ambassadeur de l'énergie* pour apprendre à repérer les mauvaises habitudes de consommation chez soi afin de mieux les changer. Peut-être même que les parents pourront ensuite diffuser ces bonnes pratiques au travail, devenant à leur tour des *transfèreurs* !

Article rédigé par Manon Salé, rédactrice web chez Construction21, média social du bâtiment et de la ville durable qui vise à accélérer la transition écologique du secteur du BTP



Sylvain des Boscs  
Consultant en nettoyage  
Négo-Partner

## Comment maîtriser le coût d'un contrat de nettoyage face à la crise de la Covid-19 ?

La succession des protocoles sanitaires depuis le début de la crise de la Covid-19 rend difficile la gestion des contrats de nettoyage par les établissements scolaires. Comment s'assurer que ma prestation n'est pas trop chère ? Que faire en cas de dérapage important du coût de la prestation ? Nous avons interrogé Sylvain des Boscs, fondateur de **Négo-Partner**, société de conseil en nettoyage des locaux.

### Que constatez-vous concernant le coût des contrats de nettoyage depuis le début de la crise ?

Nous avons constaté parmi nos clients "établissements scolaires" qu'il pouvait y avoir des augmentations de 0 à 30-35% du coût du nettoyage en raison de l'application des protocoles sanitaires. Les sociétés de nettoyage ont dû s'adapter (revoir les fréquences de passage, prévoir une désinfection des points de contact une fois par jour) et le coût de la prestation a augmenté, ce qui est normal. Mais, dans certains établissements, les prestations complémen-

taires étaient déjà prévues au contrat et aucune augmentation n'aurait dû être facturée ou alors, les prestations complémentaires sont chèrement facturées, sans réelle transparence sur le temps de travail additionnel. Rappelons que pour maîtriser le coût des contrats de nettoyage, il faut savoir ce qu'ils contiennent. Pour cela, il convient d'y intégrer les prestations à réaliser et leur fréquence (c'est d'ailleurs ce qui va permettre à la société de chiffrer sa prestation). Il est également conseillé de réévaluer et de renégocier les contrats sur une base régulière, une fois par an, et



Gestes barrière © Pexels



Désinfectant anti-Covid © Pexels



© Adobe

Fiches techniques, cahier des charges type... Découvrez de nombreux outils pour vous accompagner dans la gestion et l'optimisation de votre prestation de nettoyage dans la documentation d'ISI Gestion : <https://infos.isidoor.org/kb/nettoyage-des-locaux/>



## Les thématiques

lorsqu'il y a des changements significatifs (comme par exemple un nouveau bâtiment à nettoyer).

### Que faire en cas de dérapage important du coût de la prestation ?

En cas de dérapage important du coût et de forts décalages entre la prestation prévue au contrat et celle qui est réalisée en réalité, il convient de lancer un appel d'offres pour remettre en concurrence le prestataire actuel. Si vous manquez de compétences, de temps ou que la prestation est complexe (exemple : nombreux sites), des cabinets comme le nôtre peuvent vous aider à lancer un appel d'offres et sécuriser votre prestation.

### Quels conseils pour les établissements qui n'ont pas sous-traité la prestation de nettoyage ?

L'application des protocoles sanitaires nécessite de réaliser un audit du service afin de calibrer au mieux les prestations, à partir des nouvelles fréquences et cadences (exemple : points de contact à désinfecter régulièrement). Nous pouvons également vous aider à réaliser cet audit. La mécanisation permettra par

ailleurs de gagner en temps et en qualité., demandez conseil à votre société de nettoyage ou à votre centrale de référencement. Hors Covid, nous avons estimé, avec la Fédération nationale des Ogec, le coût d'une prestation de nettoyage à 110-120 HT €/élève<sup>1</sup>. Les disparités entre établissements étant importantes, les coûts moyens observés ne peuvent pas servir d'outil de chiffrage d'une prestation, mais ils doivent aider à vous interroger en cas d'écart important.

## En cas de dérapage important du coût de la prestation [...], il convient de lancer un appel d'offres pour remettre en concurrence le prestataire actuel

### Les offres de matériel de désinfection sont nombreuses. Comment s'y retrouver ?

Depuis le début de la crise sanitaire, de nombreux fournisseurs ont développé de nouveaux produits de désinfection anti-Covid comme des machines à UV, des tunnels de désinfection, etc. On manque encore d'études scientifiques sur l'efficacité des appareils, c'est donc difficile d'avoir un avis objectif. Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) appelle à la prudence. Il recommande, par ailleurs, de ne pulvériser en aucun cas des produits désinfectants sur des personnes qui se trouvent dans un tunnel. Rappelons que le plus efficace reste le respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires mis en place, ainsi que l'isolement des personnes malades et des "cas contact" et ce, pendant toute la durée recommandée par le protocole en vigueur.

### Respect du protocole sanitaire : solliciter le personnel de nettoyage de l'Ogec

Il est possible de proposer aux salariés Ogec de travailler plus, temporairement, dans la limite de ce que la loi autorise. Puisque l'accroissement d'activité est temporaire, la signature d'avenants aux contrats de travail n'est pas recommandée. Il est préférable de proposer aux salariés en poste des heures complémentaires ou supplémentaires avec majorations afférentes ou de recruter des salariés en CDD.

<sup>1</sup>Retrouvez l'intégralité de l'étude sur le coût du nettoyage des locaux scolaires réalisée en septembre 2020 par la Fédération nationale des Ogec et Nego-Partner sur Isidoor : <https://infos.isidoor.org/wp-content/uploads/20201005-Etude-cout-nettoyage-PDF-1.pdf>



## Covid-19 : que faire en cas de faillite d'une agence de voyages ?

De nombreux voyages scolaires ont été annulé en raison de la Covid-19. Les agences de voyages ont souvent émis des avoirs valables 18 mois, en application de l'ordonnance du 25 mars 2020. Compte tenu de la prolongation de la crise, le risque de faillite des agences de voyages semble s'accroître. Que se passe-t-il si un opérateur de tourisme fait faillite ?

Il semble important de rappeler que le code du tourisme prévoit l'obligation pour les opérateurs de tourisme de "justifier à l'égard des voyageurs d'une garantie financière" (art. L 211-18 du code de tourisme) permettant notamment de rembourser les voyageurs en cas de faillite de l'opérateur. Les

avoirs émis dans le cadre de l'ordonnance de mars dernier sont également couverts par la garantie financière obligatoirement souscrite par les agences de voyages. Ainsi, si votre opérateur de voyage fait faillite, vous devriez être remboursé en intégralité de votre acompte, du prix du voyage

déjà réglé, ou de votre avoir. Nous vous invitons à rechercher l'organisme garant de votre agence (le nom devrait être mentionné sur les factures ou sur le contrat) et à effectuer une réclamation auprès de cet organisme, selon les modalités qui seront décrites par celui-ci. En cas de liquidation judiciaire de l'agence de voyages, la procédure sera plus longue car l'organisme devra attendre que la liquidation judiciaire de l'agence soit prononcée avant de commencer à rembourser, mais vous devriez être remboursé en intégralité de la même façon. Si vous ne trouvez pas l'organisme garant, consultez le registre des opérateurs de voyages sur le site d'[Atout France](https://www.atoutfrance.com).

*Le bon réflexe : activer la garantie financière de l'opérateur de voyage*



### Quels organismes peuvent délivrer une garantie financière aux agences de voyages ?

Parmi les organismes habilités à délivrer une garantie financière, vous trouverez les banques, les compagnies d'assurance et certaines associations spécialisées comme par exemple l'APST (Association professionnelle de solidarité du tourisme).

*Article rédigé par Clarisse Walckenaer, chargée de mission au sein du pôle économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec, en charge notamment des enjeux liés aux assurances*

# Crise Covid : êtes-vous bien assuré(e)s ?

La crise du Covid a-t-elle fait naître de nouveaux risques qu'il serait prudent d'assurer ? L'Ogec et ses dirigeants sont-ils bien assurés, notamment en cas de contamination d'un élève ou d'un salarié ?

Nous faisons le point avec la Mutuelle Saint-Christophe assurances, partenaire de la Fédération nationale des Ogec. L'objectif de ce grand angle est de vous éclairer sur le rôle des différentes assurances en période de crise sanitaire et de vous donner quelques conseils de prévention pour sécuriser le fonctionnement de votre établissement.



## Quelles assurances pour sécuriser les activités, les biens et l'ensemble de la communauté éducative de votre Ogec ?



Christine Silvain  
Mutuelle Saint-Christophe  
assurances

L'Ogec souscrit des contrats d'assurance pour sécuriser et pérenniser ses activités. Certains contrats sont indispensables et d'autres peuvent venir compléter un programme d'assurance existant en fonction des besoins de chaque Ogec. Nous avons interrogé Christine Silvain, responsable du pôle *Enseignement* à la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

**P**ouvez-vous nous dire quelles sont les assurances indispensables au sein d'un Ogec ?

Les Ogec ont besoin de souscrire à 4 types d'assurances :

1. L'assurance responsabilité civile de l'établissement permet de couvrir les activités et les personnels dans le cadre de dommages causés aux tiers.
2. L'assurance des risques locatifs couvre les dommages causés à l'immeuble et aux biens appartenant à l'Ogec. Le contrat est adapté à la qualité de l'occupant (locataire, occupant à titre gratuit, commodat).



3. L'assurance automobile -obligatoire- doit couvrir a minima la responsabilité civile du conducteur vis-à-vis des tiers dans la cadre d'un accident de la circulation. Ce contrat peut être étendu à la couverture du conducteur et aux dommages subis par le véhicule.

4. L'assurance dommages ouvrage réglementaire, dite garantie décennale, est souscrite dans le cadre d'une opération de construction ou de réhabilitation. Elle couvre les malfaçons ou les défauts de conception du bâtiment pendant 10 ans.

5. Même si ce n'est pas une assurance obligatoire, la garantie responsabilité civile des dirigeants<sup>1</sup> est également indispensable pour sécuriser les dirigeants, les administrateurs ou les salariés de l'Ogec. Ils engagent en effet leur responsabilité dans le cadre des décisions prises dans la gestion de l'établissement.

**Quels sont les autres risques pour lesquels l'Ogec a une obligation de contrôle et de sécurité ?**

Le devoir de vérification concerne surtout et avant tout 2 assurances :

1. L'assurance scolaire qui couvre l'élève en cas d'accident. Elle est obligatoire pour les activités facultatives ou extra-scolaires. Elle est normalement sous-

<sup>1</sup>La plupart des fédérations territoriales ont mutualisé la souscription des contrats "Responsabilité civile des dirigeants" en mettant en place des contrats "groupe" couvrant tous les dirigeants des Ogec de leur territoire.



crite par les familles : l'Ogec a une obligation de contrôle. Devant la difficulté que constitue la vérification des attestations d'assurance, les Ogec ont la possibilité d'opter pour un contrat groupe, tel que proposé par les assureurs spécialistes. Ce contrat couvre l'ensemble des élèves et ceci, pour toutes les activités proposées par l'Ogec.

2. Quand l'Ogec demande à ses collaborateurs (salariés ou bénévoles) d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins de l'établissement, l'Ogec doit vérifier que le contrat d'assurance du collaborateur est adapté à l'usage effectif d'un déplacement professionnel (même occasionnel). Il doit aussi s'assurer de la validité de son permis de conduire. L'inconvénient réside sur le fait qu'en cas d'accident, le collaborateur conserve à sa charge la franchise éventuelle ainsi que les conséquences financières d'un malus.

**Comment mieux couvrir les collaborateurs qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins de l'établissement ?**

La situation inconfortable décrite ci-dessus conduit

de nombreux Ogec à mettre en place ce que l'on appelle un contrat *auto-mission*. Ce contrat couvre l'ensemble des collaborateurs utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leur mission pour l'Ogec selon un kilométrage annuel déclaré. En cas d'accident, *l'auto-mission* se substituera au contrat d'assurance automobile personnel du conducteur, lui évitant ainsi de subir et de prendre à sa charge un quelconque préjudice financier.

**Certaines assurances sont indispensables, d'autres viendront compléter le programme d'assurance existant en fonction des besoins de chaque Ogec**

### Une question sur les assurances ? Ayez le réflexe Isidoor pour obtenir une réponse !

En 2017, la Fédération nationale des Ogec a constitué, en partenariat avec la Mutuelle Saint-Christophe assurances, une base documentaire. Celle-ci est notamment composée de nombreuses fiches pratiques qui répondront à toutes vos questions sur les assurances auxquelles doivent ou peuvent souscrire un Ogec. Régulièrement mise à jour, elle est disponible sur la plateforme digitale Isidoor. Pour en savoir+ : [bit.ly/IsidoorAssurance](https://bit.ly/IsidoorAssurance)

**Avez-vous observé l'émergence de nouveaux risques liés au contexte actuel ?**

Oui absolument. La crise sanitaire avec le développement du travail à distance a favorisé la cybercriminalité. Tous les Ogec sont concernés, quelles que soient leurs tailles. Au delà des mesures de prévention et de sécurité que l'Ogec a mis en place, l'assurance CyberSécurité apporte une réponse financière en cas d'attaque. Cette assurance comprend 3 volets : une assurance responsabilité civile (RGPD), l'assistance à la gestion de crise ainsi qu'une prise en charge des conséquences financières de l'attaque.

**Pour en savoir plus : la Mutuelle Saint-Christophe assurances animera un atelier axé sur la prévention du risque cyber dans la cadre d'ISI Day, jour-née dédiée au digital et à la transformation numérique du réseau, le 7 avril : [RDV sur FDO Live](#)**

Dans le cadre de ses services associés, l'association Saint-Christophe se propose de mettre en relation les Ogec avec un expert de la cybercriminalité pour les accompagner dans l'analyse du risque et les mesures à mettre en place.

## Covid-19 : comprendre la responsabilité de l'Ogec et de ses dirigeants

La crise Covid-19 a permis de mettre en avant l'engagement de la communauté éducative à maintenir la scolarisation des élèves. Mais plusieurs questions se posent : la responsabilité de l'Ogec peut-elle être mise en cause par les familles en cas de contamination d'un élève ? Qu'en est-il de la responsabilité des dirigeants de l'Ogec ?

Rappelons que les principes de la responsabilité civile sont précisés aux art. 1240 et suivants du Code civil : ils énoncent que toute personne physique ou morale causant un dommage à un tiers doit le réparer. Ces articles sont, bien entendu, applicables aux Ogec

ainsi qu'à leurs dirigeants. Cependant, il n'existe aucune présomption de responsabilité de l'Ogec ni de ses dirigeants. Il appartient donc à la victime de prouver que sa contamination par la Covid-19 trouve son origine dans une faute commise par l'Ogec et/ou par l'un

de ses dirigeants, ainsi que le lien de causalité entre les deux. En théorie, il existe un risque sur le fait que les familles puissent déclencher une procédure sur la base de l'article 1242 du Code civil. Toutefois, cela a peu de chances d'aboutir. En effet, il faudrait prouver que la contamination a eu lieu au sein de l'établissement scolaire, qu'elle est liée à une faute de l'Ogec ou du dirigeant et que cette faute a entraîné la contamination. Rappelons une chose : ce sont les juges qui apprécient les critères pour retenir ou non la responsabilité civile de l'Ogec et/ou du dirigeant en cas de mise en cause.

Plus d'information ? Consultez la fiche : <http://bit.ly/RespDir>

© Adobe Stock - En cas de réclamation, pensez à prévenir au plus vite votre assureur !



### Quelles sont les personnes considérées comme dirigeants dans un Ogec ?

Tous les membres du conseil d'administration investis d'un mandat dont ils tirent leurs pouvoirs de décision, ainsi que les dirigeants salariés ayant reçu une délégation de pouvoirs (ex : le chef d'établissement) sont des dirigeants d'Ogec.

Article rédigé par Aline Puvilland, chargée de mission partenariats à la Mutuelle Saint-Christophe assurances



La responsabilité pénale concerne aussi bien les dirigeants que l'Ogec. Leurs responsabilités peuvent notamment se cumuler. La responsabilité pénale suppose que l'infraction du code pénal soit reconnue et imputable à l'auteur. La qualification des faits relève de l'appréciation des juges du fond. Dans le cas de la Covid-19, la victime pourrait invoquer l'article 121-3 du Code pénal qui institue le délit de "mise en danger de la vie d'autrui". Toutefois, les plaignants devront démontrer que l'Ogec ou le dirigeant n'ont pas accompli les diligences normales compte tenu de la nature de leurs missions ou de leurs fonctions, de leurs compétences ainsi que des pouvoirs et des moyens dont ils disposaient. En cas de crise sanitaire, il faudrait établir qu'un Ogec ou qu'un dirigeant ont délibérément violé les textes recommandant les gestes barrières ou le port d'un masque, ou d'autres obligations stipulées dans un protocole sanitaire. Le risque de mise en cause existe donc, mais il a peu de chances d'aboutir si l'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des élèves.

### Quels sont les conseils de la MSC pour limiter les risques de mise en cause ?

1. Respectez les protocoles sanitaires applicables dans les établissements scolaires, et disponibles sur le site du Ministère de l'Éducation nationale
2. Consignez par écrit les mesures qui ont été prises : sens de circulation, aménagement des horaires, restauration scolaire, lavage de mains, nettoyage des locaux, etc.
3. Conservez les preuves d'achat des produits utilisés : masques, gels hydroalcooliques, etc.

Il est utile de rappeler que le risque pénal n'est pas assurable. En revanche, les assurances en responsabilité civile (RC) permettent de sécuriser les établissements ainsi que leurs dirigeants en cas de mise en cause pour contamination d'un élève par le virus de la Covid-19. Les dirigeants sont personnellement tenus responsables des décisions prises pour le compte de l'Ogec, et leur responsabilité peut également être engagée.

## Les assurances RC permettent de sécuriser les établissements et leurs dirigeants en cas de mise en cause pour contamination d'un élève par la Covid-19

### Zoom sur le contrat "responsabilité des dirigeants"

Le contrat "responsabilité des dirigeants" prend en charge la défense du dirigeant mis en cause à titre personnel devant les juridictions civiles et pénales (même si le risque pénal n'est pas assurable) ainsi que les conséquences d'une condamnation au civil. Le contrat peut également prévoir d'autres garanties intéressantes comme les frais d'enquête, la mise à disposition d'actifs, le soutien psychologique, etc. Dans le contexte de judiciarisation de la société, il est souhaitable qu'un Ogec étudie avec soin la souscription d'un contrat "responsabilité des dirigeants". Même si la plupart des fédérations territoriales ont mutualisé la souscription de ces contrats, il est important de vérifier que l'établissement scolaire est bien intégré dans le contrat cadre et d'obtenir une copie de ce contrat.

*À savoir : la Mutuelle Saint-Christophe assurances a systématiquement intégré une garantie protection juridique dans ses contrats RC scolaires. Ce service comprend une assistance juridique par téléphone.*



## Contamination Covid d'un salarié : la faute inexcusable pourrait-elle être retenue?

Si un salarié subit un accident ou contracte une maladie professionnelle sur son lieu de travail résultant -en partie- d'une grave négligence de l'employeur, la responsabilité de celui-ci peut être engagée vis-à-vis de son salarié victime. On parle de "faute inexcusable de l'employeur". Celle-ci pourrait-elle être retenue en cas de contamination Covid d'un salarié ? Comment se prémunir contre ce risque ?

La Covid n'est présente dans aucun tableau de maladie professionnelle de la CPAM, sauf pour les personnels effectuant des activités de soin et de prévention auprès des élèves et étudiants dans les établissements d'enseignement. La situation d'exposition à la Covid et la présence d'un virus ne constitue pas un événement soudain causant une lésion immédiate, caractérisant la matérialisation d'un accident du travail. Il semble donc difficile de retenir la faute inexcusable de l'Ogec dans le cas d'une contamination d'un salarié. Toutefois, en l'absence d'un cadre réglementaire défini, seule la constitution d'une jurisprudence aboutie pourrait donner à la Covid-19 le caractère de *maladie professionnelle* ou d'*accident du travail*. Un salarié contaminé par la Covid pourrait vouloir faire reconnaître la faute inexcusable de son employeur pour obtenir une majoration de sa rente et la réparation de ses préjudices. Celui-ci devra apporter la preuve de la négligence de l'employeur en démontrant que l'Ogec avait conscience du danger mais qu'il n'a pas mis les moyens en œuvre pour l'éviter. Pour se prémunir contre le risque de mise en cause de l'établissement, il est important de mettre à jour le DUER<sup>1</sup> et de mettre en place tous les moyens de prévention.

**Bon à savoir :**  
l'assurance RC de l'Ogec couvre la faute inexcusable de l'employeur

L'assurance responsabilité civile (RC) intègre les garanties suivantes : l'indemnisation du sinistre subi par un tiers, l'assistance juridique devant les juridictions, la majoration des rentes ainsi que le paiement des préjudices non couverts par le code de la Sécurité sociale.



<sup>1</sup>Le Document unique d'évaluation des risques (DUER) est l'élément central de la sécurité des salariés et la protection de leur santé. Pour en savoir+ sur la responsabilité à l'épreuve de la Covid, [nous vous invitons à consulter la fiche dédiée dans ISI RH.](#)



## Le télétravail, en plein essor avec la crise de la Covid 19, favorise-t-il l'émergence de nouveaux risques à assurer ?

La crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19 a largement accentué, voire imposé, le recours au télétravail et ceci y compris dans les établissements scolaires de notre réseau. Est-il nécessaire de formaliser cette pratique ? Comment l'Ogec doit-il adapter ses contrats d'assurances pour sécuriser à la fois ses biens et ses salariés ?

Dans les circonstances exceptionnelles actuelles liées à l'épidémie Covid-19, le télétravail doit être généralisé dès lors que les activités le permettent. Rappelons toutefois qu'en temps normal, le volontariat constitue le principe du télétravail et que le dispositif est assez souple pour permettre à l'employeur de recourir au télétravail en dehors de tout accord et de façon ponctuelle (L.1222-9 alinéas 3 et 4 du Code du travail). Afin d'assurer la protection des salariés et de limiter les risques professionnels<sup>1</sup>, il est important de formaliser le recours au télétravail, même si celui-ci n'est qu'occasionnel.

Comment ? Par écrit, en mentionnant le nom du salarié et celui de l'Ogec, le motif et la durée du télétravail, le ou les lieux d'exécution de la mission du salarié ainsi que les horaires de travail (facultatif).

### Comment assurer le matériel utilisé par des salariés en télétravail ?

La loi est totalement muette sur l'assurance pour les salariés en télétravail. On peut néanmoins rappeler les principes suivants :

- L'Ogec assure son matériel utilisé dans les locaux de l'établissement scolaire. S'il met à la disposition d'un salarié en télétravail du matériel (mobilier, informatique, téléphonie), il faut impérativement

prévoir une garantie pour tous les biens de l'Ogec transportés hors des locaux. On parle dans ce cas d'une garantie "tous risques et en tous lieux".

- Le salarié assure ses biens personnels et ceci, même s'il les utilise dans un cadre professionnel. En effet, ceux-ci ne sont pas couverts par l'employeur. Pour sécuriser d'avantage cette pratique vous pouvez inviter vos collaborateurs à informer l'assureur de leur contrat habitation sur l'usage de ces biens qui est fait dans le cadre du télétravail. En cas de doute, nous vous invitons à vous rapprocher de votre assureur.



Aline Puvilland  
Chargée de mission  
partenariats



” Il est important de formaliser par écrit le recours au télétravail, même de manière occasionnelle

<sup>1</sup>Pour en savoir+ sur les risques professionnels en lien avec le télétravail et la Covid, nous vous invitons à consulter la fiche pratique dédoublée dans ISI RH : <https://infos.isidoor.org/kb/teletravail-et-covid-19/>



Que faut-il faire si un salarié utilise son véhicule personnel pour se rendre à son travail afin d'éviter les transports en communs ?

Avec la crainte de l'exposition au risque Covid et la promiscuité constatée dans les transports, bon nombre de personnes préfèrent utiliser leur véhicule. Il s'agit avant tout d'une convenance personnelle qui n'entre pas dans le cadre d'un usage professionnel ou encore d'une mission demandée par l'Ogec. C'est donc au collaborateur de vérifier auprès de son assureur automobile personnel qu'il est bien couvert pour un "usage trajets" (soit des déplacements de son domicile à son lieu de travail). Si le collaborateur



utilise son véhicule personnel pour les besoins de l'Ogec, il est important de formaliser le déplacement par la mise en place d'un ordre de mission écrit. Ce dernier précisera les noms de l'Ogec, du collaborateur, l'objet du déplacement, la date et le trajet effectué. Cette formalité permettra de qualifier le caractère professionnel du déplacement en cas d'accident.

Qu'en est-il de l'accident du travail en télétravail ?

Il résulte des articles L.1222-9 III du Code du travail et L.411-1 du Code de la sécurité sociale que le télétravailleur bénéficie de la même protection contre les accidents du travail que les autres salariés. La difficulté qui peut survenir est de distinguer précisément les accidents survenus dans le cadre de l'activité professionnelle de celui des accidents domestiques. Le caractère professionnel de l'accident sera simplifié si un espace de travail bien défini a été prévu au domicile du télétravailleur, par la détermination précise des horaires de travail dans le contrat de travail, et dans l'hypothèse où le télétravailleur est en connexion informatique permanente avec l'Ogec et que l'accident a eu lieu pendant ces horaires de connexion. Dans le cas d'un déplacement, l'ordre de mission permettra d'établir le caractère professionnel de l'accident. En cas de difficulté, ce sont les juges du fond qui se prononceront. En résumé, plus le télétravail est formalisé, plus il sera facile de déterminer l'origine de l'accident.

---

**L'Ogec mettant à disposition de ses collaborateurs du matériel pour télétravailler (meuble, téléphonie, ordinateur, etc.) doit souscrire une garantie *tous risques en tous lieux* pour assurer ce matériel en dehors de l'établissement. Sinon, ce matériel ne sera pas assuré.**

---

Retrouvez les conseils de prévention de la Mutuelle Saint-Christophe assurances sur la sécurité des biens et des personnes sur leur site : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/solidarite-prevention/prevention/la-prevention>



## Solliciter des bénévoles pour aider à encadrer les élèves : une bonne idée mais comment bien les assurer ?

Avec la Covid-19, de nombreux établissements ont fait appel à des bénévoles ou des parents d'élèves par exemple, pour aider à mettre en place des protocoles sanitaires et encadrer les élèves. Est-ce une pratique autorisée ? Comment bien assurer ces bénévoles qui donnent un coup de main de manière occasionnelle ?

Le recours aux bénévoles pour aider de manière occasionnelle un établissement scolaire est tout à fait possible. Rappelons qu'un appel aux bénévoles a été lancé par le Secrétariat général de l'Enseignement catholique en mai dernier pour améliorer l'encadrement des élèves lors de la réouverture des établissements. L'indépendance est ce qui fait le sel du bénévolat : pas de contrat de travail, pas de lien de subordination, pas de hiérarchie ! En contrepartie, le bénévole ne bénéficie d'aucune couverture, à l'inverse d'un salarié par exemple. Mais entre la structure qui bénéficie de ses services

et le bénévole, existe cependant un lien de préposition : si un bénévole cause un dommage, la responsabilité de l'association peut alors être engagée. Il existe une "convention tacite d'assistance" qui entraîne pour la structure des obligations, comme celle d'assurer la sécurité du bénévole. Victime d'un dommage, il peut ainsi mettre en cause la responsabilité de l'association. Pour bien couvrir les bénévoles, l'Ogec doit ainsi s'assurer que l'assurance responsabilité civile de l'établissement couvre les accidents causés aux tiers par les bénévoles, et même si ceux-ci sont occasionnels.

L'Ogec peut également souscrire une assurance individuelle accident pour l'ensemble de ses bénévoles. Cette garantie s'appliquera alors pour tout accident survenant pendant le temps du bénévolat. À noter : cette garantie individuelle accident destinée aux bénévoles est, soit incluse d'office, soit disponible en supplément des garanties classiques du contrat scolaire de l'établissement, en fonction des assureurs. Cette participation des bénévoles, si elle devient récurrente, pourra être formalisée par une convention de bénévolat. Retrouvez un modèle de convention dans [ISI Pilote](#)



Clarisse Walckenaer  
Chargée de mission  
Fédération des Ogec



” *L'Ogec peut souscrire une assurance individuelle accident pour l'ensemble de ses bénévoles*

En mai dernier, le bureau de la Fédération nationale des Ogec a par ailleurs demandé aux bénévoles de plus de 60 ans de ne pas intervenir dans le cadre d'activités présentielle avec des élèves dans les établissements.



## La garantie perte d'exploitation est-elle une assurance utile contre le risque de pandémie ?

Certains contrats de dommages aux biens incluent une garantie dite "perte d'exploitation" permettant à l'établissement d'être indemnisé suite à des dommages matériels accidentels qui l'empêcheraient de poursuivre son activité. Cette garantie couvre-t-elle les pertes d'exploitation constatées pendant la pandémie liée à la Covid-19 ?

La garantie "perte d'exploitation" a pour objet d'indemniser les pertes pécuniaires résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption de l'activité, conséquence directe des dommages matériels assurés. Ainsi, en cas de survenance d'un incendie majeur dans vos locaux par exemple, qui rendrait ainsi impossible la bonne poursuite des cours, il sera apporté le paiement d'une indemnité correspondant à la perte de marge brute de votre établissement scolaire. Pour évaluer cette marge brute, seront pris en compte : 1. La perte des produits d'exploitation 2. Les frais supplémentaires d'exploitation pour permettre le maintien de l'activité (par exemple : le coût de location provisoire de locaux). Aussi, cette garantie paraît essentielle pour assurer la pérennité d'un établissement scolaire en cas de survenance d'un sinistre majeur. Les conséquences d'un événement aussi exceptionnel

que la pandémie liée à la Covid-19 n'étaient, en règle générale, pas couvertes par les contrats en vigueur. En effet, la Covid-19 ne cause pas un dommage matériel. Toutefois, dans quelques rares cas, la question de l'indemnisation peut se poser au regard des stipulations contractuelles de la police d'assurance<sup>1</sup>. La continuité pédagogique ayant été maintenue pendant la crise sanitaire, les établissements scolaires de notre réseau n'ont été que très partiellement touchés et ne sont donc pas concernés. D'autres secteurs ont en revanche beaucoup plus souffert de la crise. Néanmoins, il existe quelques cas isolés où la suspension des activités annexes a eu de lourdes incidences financières, comme les internats par exemple, et où de ce fait, la question de l'indemnisation de la perte d'exploitation peut être posée au regard des stipulations contractuelles de la police d'assurance. La pandémie ne causant en elle-même pas de dommage matériel, les assureurs ont entrepris un travail de clarification pour exclure le risque de pandémie du champ d'application de la garantie perte d'exploitation. Il est donc inutile de souscrire cette garantie dans le seul but de préserver une éventuelle perte de chiffre d'affaires en cas de nouveau confinement.

---

**Notre secteur n'a pas été impacté de plein fouet par la pandémie et, sauf exceptions ou stipulations contractuelles particulières, l'indemnisation au titre de la perte d'exploitation ne peut donc pas être invoquée**

---

<sup>1</sup>Une étude de l'ACPR réalisée en juin dernier avait estimé la part de contrats de perte d'exploitation aux clauses « ambiguës » pouvant potentiellement donner lieu à une indemnisation à seulement 7%.

## Perte d'exploitation en temps de crise Covid-19 : quelle analyse et quelles réponses ont apporté les assureurs ?



Marc Étève  
Directeur technique  
Mutuelle Saint-Christophe

En complément de l'article précédent réalisé par le pôle économie-gestion de la Fédération nationale des Ogec, nous interrogeons Marc Étève, directeur technique de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, pour recueillir son analyse sur la situation et sur les informations médiatiques diffusées depuis le début de la pandémie.

**A**u delà de la définition de la perte d'exploitation, quelles sont les principales informations à retenir ?

Avant toute chose, il ne faut pas confondre perte de marge brute et perte de chiffre d'affaires. De plus, l'assureur n'a pas vocation à indemniser un risque systémique que représente une pandémie qui est, par nature, extérieur à l'assuré.

Dans cette cacophonie médiatique, pouvez-vous nous aider à y voir plus clair ?

Au fur et à mesure des années, des extensions ont

été délivrées, notamment suite à des fermetures administratives (sans dommage matériel donc). Ces extensions visaient à garantir un phénomène contagieux qui survenait au sein d'un seul établissement, et non dans un phénomène de pandémie nationale, encore moins mondiale, par essence inassurable. Ces extensions ont été diversement écrites selon les assureurs. Les médias et les décisions judiciaires contradictoires ont brouillé la compréhension du public. D'ailleurs, l'autorité de contrôle des assureurs s'est saisie de ce sujet pour demander à clarifier l'application de cette garantie.

Quelles actions entreprennent les assureurs ? Et plus particulièrement la Mutuelle Saint-Christophe assurances ?

L'ensemble des assureurs a entrepris un travail d'identification et de clarification des contrats. Après analyse, seuls 4 à 6% des contrats du marché sont concernés. La Mutuelle Saint-Christophe assurances a elle-même identifié les contrats concernés, procédé à la réécriture des clauses et envoyé les avenants correspondants. Il s'agit d'un travail de clarification pour lever toute ambiguïté.



*La perte d'exploitation a pour objet d'indemniser les pertes pécuniaires résultant de la baisse du chiffre d'affaires causée par l'interruption de l'activité, conséquence directe des dommages matériels assurés.*

# | Des hommes et des territoires

[ Le service civique ]  
29 Témoignages de volontaires  
et tuteurs  
35 Perspectives et campagne  
2021-2022



## Arthur Rothan, volontaire sur l'axe *Culture et Loisirs* au sein de l'École Notre Dame à Strasbourg, partage son expérience

*"Je sais que c'est un peu trop tôt pour dire ça, mais je tenais à remercier toutes les personnes qui m'ont aidées dans le cadre de ma mission de service civique pendant ces trois mois, et surtout Hélène, qui m'a appris beaucoup de choses, que ce soit le déneigement de la cour, la gestion d'une classe de primaire ou encore celle d'une BCD : ce fut très enrichissant."*

• **Comment avez-vous connu le service civique ?** Via Internet et le site web • **Qu'est-ce qui vous a poussé à faire une mission de service civique ?** Pendant le confinement j'avais un profond sentiment de solitude et d'inutilité malgré les cours à distance. C'est ce qui m'a poussé à quitter mes études pour faire un SC • **À quoi vous attendiez-vous ?** Je m'attendais non seulement à être une aide pour l'école, mais également un monteur de projet qui servirait aux enfants • **Vous souvenez-vous de votre 1<sup>er</sup> jour ? Pouvez-vous nous en parler ?** Mon 1<sup>er</sup> jour a été le grand bain dans

l'école, c'est là où j'ai fait plus ample connaissance avec ma tutrice Hélène. Et là aussi où j'ai vraiment été immergé dans le milieu qu'est l'éducation en primaire, qui rassemble plein de piles survoltées et de nouveaux visages • **Avez-vous fait de belles rencontres ?** Bien sûr ! Que ce soit dans le personnel éducatif, chez les surveillants ou chez quelques élèves du second degré • **Quel est votre souvenir le plus marquant ?** La première fois qu'une élève m'a donné un dessin avec mon nom dessus • **Referiez-vous un SC si vous le pouviez ?** Bien sûr, mais alors dans un autre domaine

ou via une autre mission • **Qu'est-ce que cela vous a apporté ?** De l'expérience, une visibilité sur mon avenir et plus de temps pour réfléchir à mes futurs projets • **Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur votre expérience ?** Je pense que le seul impact vraiment notable sur mon expérience est le port du masque qui cache le visage des gens. Je regrette aussi la fermeture des restaurants et des bars qui m'empêche de pouvoir créer des liens plus forts autour d'une table en dehors du travail • **Si vous deviez résumer votre expérience en un mot, quel serait-il ?** Excitante !



Arthur Rothan  
École Notre Dame de  
Strasbourg



” Je tiens à remercier tout le monde, j'espère que l'équipe aura encore la patience de m'en apprendre plus !

*La mission d'Arthur est d'accompagner au mieux les élèves dans leurs parcours, en mettant à leurs dispositions des outils numériques et innovants, notamment au sein de la BCD.*

## Hélène Selusky, responsable de la BCD et tutrice d'Arthur Rothan, témoigne sur son expérience du tutorat d'un volontaire en SC

Le projet d'établissement *"Prendre soin de la création"* vise à sensibiliser les élèves à notre impact environnemental, sociétal et culturel sur le monde qui nous entoure. Ce projet "Culture Numérique" s'inscrit dans le processus de labellisation E3D mis en place avec notre service civique de cette année scolaire. Hélène Selusky, accompagnée par Arthur Rothan développe entre autre le projet FABLAB<sup>1</sup>.



La mission se résume ainsi : \*Participation à la valorisation du Fablab, service de la BCD suscitant un fort intérêt de la part des élèves. \*Faciliter l'appropriation des outils numériques dans un lieu favorisant l'éducation au médias, au numérique et l'accès aux ressources culturelle. \*Travailler en lien avec la responsable de la BCD et des enseignants. \*Valorisation des actions créatives menées à la bibliothèque (Ateliers Lego, robotique, ateliers d'écriture, etc.). \*Co-animer des ateliers de classe tout en respectant les enjeux environnementaux fixés par l'établissement (E3D). \*Rendre les élèves acteurs et capables de manipuler les outils mis à leur disposition.

*"Cette mission me permet de remettre mon travail en perspective et d'avoir une vision rafraîchissante sur les activités éducatives"*

Être tuteur ne veut pas dire déléguer son travail mais bien accompagner un jeune dans son projet d'avenir. Être tuteur c'est co-animer, co-inventer, co-réfléchir, co-travailler. En un mot : c'est un PARTENARIAT. C'est une nouvelle manière de développer de manière très enrichissante ses compétences professionnelles. Je souhaite bien entendu, et avec un réel plaisir, renouveler l'expérience l'année prochaine.

Grâce à l'imprimante 3D de l'école, Arthur imprime des crânes d'animaux afin d'illustrer un travail de recherche documentaire avec des élèves en classe de CM1.



<sup>1</sup>Fablab est un projet d'ambition nationale porté par Universcience. Son objectif est de stimuler le développement de la culture scientifique, technique et industrielle des élèves et d'encourager la culture du "faites-le vous-même" et "faites-le ensemble".

## Notre Dame de Kerbertrand<sup>1</sup>, groupe scolaire engagé dans le développement durable, peut compter sur sa volontaire

Labellisé Éco École au 1<sup>er</sup> degré et E3D au 2<sup>nd</sup> degré, le groupe scolaire se lance des défis en mobilant les élèves, l'équipe pédagogique et les parents pour vivre et faire vivre au quotidien la nature environnante et participer notamment à la 1<sup>ère</sup> coupe de France des potagers des établissements scolaires. Gwenola Samzun, volontaire en service civique depuis le 16 novembre, nous raconte comment elle y contribue.

### Quelle est votre mission et pouvez-vous nous la décrire ?

Le groupe scolaire se situe dans un parc de 6 ha avec une histoire et une biodiversité incroyables. Ma mission s'intitule "Habiter le Parc" et consiste à valoriser ce qui s'y trouve au travers de différents projets menés avec et par les élèves, et l'équipe pédagogique. L'objectif étant qu'ils s'approprient le parc, qu'ils le connaissent et qu'ils utilisent ses ressources pour compléter leurs connaissances et leur compréhension du monde extérieur. Comme l'école regroupe le primaire et le secondaire, je travaille sur plusieurs tableaux. En primaire, je co-anime avec Emmanuelle Dardelet, ma tutrice et parent d'élève, un atelier zéro déchet avec des élèves du CM2. J'assiste les instituteurs dans le cadre d'un atelier *potager* dédié aux CP/CE1-CE2/CM1 et les accompagne lors de sorties sur le thème de la bio-diversité et du nettoyage des

déchets, et invite des intervenants extérieurs (associations & ONG). Au collège, pendant la pause méridienne, je propose des ateliers sur les thématiques suivantes : zéro déchet, ornithologie, aménagement et bricolage ou encore permaculture. Et au lycée, je co-organise un voyage pour les Terminales, travaille sur la lutte contre le gaspillage alimentaire avec les éco-délégués et réfléchis avec eux à la mise en place d'un projet de festival sur le thème de la nature avec des ateliers, des interventions, des podcasts, etc. J'ai également eu en charge un stagiaire de 1<sup>ère</sup> qui travaillait sur la thématique du développement durable en entreprise. Et en parallèle, je jardine, j'aménage, je bricole, j'organise, je soutiens et je co-gère les moutons ainsi que les poules avec les parents d'élèves.

### Qu'est-ce qui vous plaît dans cette mission ?

Tout ! Le fait de *sensibiliser* qui me permet d'acquérir de nouvelles connaissances et de partager la motivation des élèves et de l'équipe pédagogique, l'accueil et la bienveillance des professeurs, la possibilité de passer à l'action, le challenge des concours et les objectifs de certains de mes groupes (mobilier en palette, hamac en toile de voile, la coupe "Potager de France", etc.), le fait d'être quasiment toujours dehors,

---

L'idée de faire un service civique m'avait déjà traversé l'esprit mais ne permettait pas une indépendance financière, j'avais donc écarté l'idée. Et je me suis dit que ce serait le meilleur moyen de gagner en expérience en ayant le choix : bingo !

---

<sup>1</sup>Groupe scolaire à Quimperlé

## Le service civique

ma tutrice qui est très présente et me soutient, les rencontres, le parc incroyable et le sens de ma mission qui répond à mes valeurs personnelles et grâce à laquelle je me sens utile, notamment en ayant un retour positif des élèves.

#### Qu'est ce qui vous plait le moins ? Ou quelles difficultés rencontrez-vous ?

Je ne rencontre pas de difficultés particulières si ce n'est que cette mission est trop courte pour mener à bien tous les projets. Ce que je vais semer cette année ne poussera qu'à la rentrée 2021, d'autres projets prennent plus de temps que d'autres ou nécessitent un suivi sur du long-terme.



#### Que vous a apporté cette mission ?

Des connaissances, des compétences aussi bien personnelles que professionnelles, de l'espoir pour les futures générations et leur capacité à surmonter les enjeux environnementaux, une meilleure appréhension de ce qu'est l'éducation nationale, du fonctionnement d'un établissement privé, de l'autonomie

et la confirmation quant à ma capacité à prendre des responsabilités.

#### Comment cette mission va-t-elle vous servir pour votre avenir ?

Par la mise en avant de cette expérience et des compétences acquises pour postuler à des postes similaires : chargée de mission/projet développement durable, animatrice nature, référente développement durable, etc. Cela est applicable dans le secteur touristique, mais pas uniquement, donc très positif.

#### Quel impact a eu la crise sanitaire sur votre vie ?

Mon 1<sup>er</sup> poste dans le tourisme ayant été reporté puis annulé, je me suis retrouvée à faire des petits jobs ici et là : "pas assez d'expérience", "trop qualifiée"... je n'avais que des réponses négatives.

La presse régionale a relayé vos actions : la confection de bee-wrap, cette alternative en tissu et cire d'abeille pour éviter l'usage de film ou d'aluminium pour conserver les aliments, la mise en place de compost, de permaculture, la récupération de palettes pour construire du mobilier... Quel engagement !

---

Si Gwenola résume son expérience de volontaire en service civique en un mot : *step-by-step*, elle représente également une leçon de vie, celle de garder le cap, tout en s'adaptant aux aléas, s'ouvrant sur d'autres projets pour faire de belles rencontres, toujours enrichissantes.

---

Site du groupe scolaire : <https://ndkerbertrand.fr/groupe-scolaire-nd-kerbertrand/>

Profil de Gwenola : <https://www.linkedin.com/in/gwenola-samzun-b42166b1>

## La tutrice de Gwenola, Emmanuelle Dardelet, a accepté de nous en dire plus...

Emmanuelle Dardelet est parent d'un élève scolarisé à l'école Notre Dame de Kerbertrand à Quimperlé. Son parcours et son expérience professionnelle la destinent à se tourner vers les autres. Déjà engagée et bénévole à titre personnel au sein de l'association Revco, elle accompagne Gwenola Samzun dans sa mission de service civique en tant que tutrice. Elle répond avec enthousiasme à nos questions sur cet accompagnement engagé.

### Qu'est-ce que ce statut de tutrice vous apporte ?

Cela me donne le sentiment de mettre en œuvre une idée pour laquelle il manquait une "cheville ouvrière" pour incarner le projet.

### Rencontrez-vous des difficultés ? Si oui lesquelles ?

Aucune : travailler avec Gwenola est un plaisir de chaque jour.

### Partagez-vous ce tutorat avec d'autres membres de l'équipe ?

Si je suis sa tutrice officielle, Gwenola peut s'appuyer sur d'autres intervenants de la communauté éducative comme l'animatrice pastorale ou certains professeurs particulièrement engagés sur le thème.

### Êtes-vous prête à renouveler cette expérience à la rentrée 2021 ?

C'est la 3<sup>e</sup> année que je suis tutrice dans cet établissement. Je l'avais déjà été auparavant et dès la création du SC. Avec joie, je continue !

### Quels conseils donneriez-vous à un futur tuteur ?

Être disponible, à l'écoute, partager des actions concrètes et du temps pour échanger avec le(la) volontaire en service civique. Être tutrice est un engagement, une aventure, car les profils sont à chaque fois uniques et il est impossible de présager la manière dont va se dérouler l'année.

**Le service civique est un épanouissement pour devenir un être humain accompli<sup>1</sup>**

Le retour de cet investissement volontaire et engagé est un rayonnement à la fois personnel et collectif. S'il fallait le résumer en un mot, ce serait : *coopération*. Et si à ce mot on ajoute celui de Gwenola : *step by step*, on en conclut que le résultat est celui d'une belle rencontre !

Une des classes dans lesquelles Gwenola intervient



Emmanuelle Dardelet, tutrice de Gwenola Samzun



<sup>1</sup>Le projet éducatif de Notre Dame de Kerbertrand est de permettre un accompagnement de chaque élève au plus juste, un épanouissement sur tous les plans pour l'aider à devenir un être humain accompli, prêt à relever les défis du siècle dans lequel il vit.

## Hélène Pagnot, tutrice de Lucie Martin : une mission de solidarité réussie

Accompagner les élèves avec un dispositif Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) dans leur vie de collégiens leur permet d'asseoir leurs différences comme un atout. En favorisant l'autonomie et l'inclusion des élèves porteurs de handicap, le quotidien devient plus agréable ; en informant et en accompagnant les élèves ainsi que les personnels, la différence se transforme en richesse.

### Qu'est-ce que cela vous apporte d'être tutrice ?

Par sa jeunesse et son rapport bienveillant et attentif aux autres, Lucie permet d'accompagner les élèves porteurs de handicap de façon différente. Elle prend le temps de les suivre individuellement en lecture et en écriture. Elle me soulage ainsi grandement dans leur accompagnement et leurs progrès. Grâce à sa présence, certains Ulis ont accès à des activités tels que le CDI, le SKI ou encore le théâtre. Ainsi, de mon côté, la satisfaction première est la joie de constater les progrès des élèves. D'autre part, cette adulte supplémentaire dans l'équipe apporte un regard différent sur chacun d'entre nous et des élèves.

### Rencontrez-vous difficultés ?

La principale difficulté reste la frustration de ne pas pouvoir mieux accompagner et former Lucie. Les projets et les idées sont nombreux, et leur mise en œuvre est souvent retardée par manque de temps.

### Êtes-vous prête à renouveler cette expérience à la rentrée 2021 ?

À la rentrée 2021, nous aimerions même accueillir 2 jeunes en service civique afin d'aider plus d'élèves en difficulté, de créer un binôme.

Vivre ensemble,  
source d'humanité  
(extrait du projet  
d'établissement  
2015-2020<sup>1</sup>)

Quand elle est en parfaite adéquation, la mission de service civique permet de favoriser l'ouverture d'esprit de chacun en réalisant un lien étroit entre les personnes. Sensibilisés au handicap, les jeunes deviendront des adultes bienveillants et attentifs à chacun.

Collège Jeanne d'Arc (01) : retrouvez les interviews de Lucie et d'Hélène sur YouTube



Hélène Pagnot et Lucie Martin



<sup>1</sup>Retrouvez le projet éducatif sur : <https://www.jda-gex.org/app/uploads/2020/08/jda-college-projet-educatif.pdf>



736

Volontaires en service civique originaires de France, d'Europe et de pays tiers

+18%

C'est l'augmentation de jeunes volontaires engagés en service civique vs. 2019-20

8

Axes de mission possibles : retrouvez de nombreux exemples sur notre site

19

Fédérations territoriales accompagnent les établissements au plus près

## Le lancement de la campagne de service civique 2021-2022 est prévu fin mars : y avez-vous pensé ?

Accueillir un jeune en service civique c'est contribuer à mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et à démontrer qu'elle constitue une véritable richesse pour la société et pour votre établissement. C'est aussi -indirectement- contribuer au service public d'éducation, un engagement pour la réussite de chaque jeune. N'hésitez plus et profitez de ce merveilleux dispositif !

L'objectif de l'engagement en service civique est de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement dans lequel ils pourront gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir (tant citoyen que professionnel). Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le service civique est avant tout une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles que soient leur formation ou leurs difficultés antérieures. L'accueil d'un volontaire en service civique doit donc être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par une collectivité ou une association, et un projet personnel d'engagement d'un jeune. Retrouvez ci-contre les caractéristiques fondamentales que doit revêtir une mission de service civique pour qu'elle soit validée.

Les principales caractéristiques du dispositif depuis 2010 sont :

- Accessibilité aux jeunes de 16 à 25 ans (18 à 25 ans dans l'EC)
- Engagement volontaire de 6 à 12 mois (8 mois pour notre agrément)
- Accomplissement d'une mission d'intérêt général dans l'un des 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation. L'intérêt général est, non pas celui du volontaire, de l'établissement ou des élèves, mais celui de la nation. Il s'agit de l'intérêt général au sens sociétal.
- Notre agrément comprend tous les domaines d'intervention, excepté "*l'intervention d'urgence*"
- Mission de 24h hebdomadaires à 35h au maximum
- Versement d'une indemnité prise en charge par l'État (473,04 €/mois) et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par la structure d'accueil (107,58 €/mois)
- Dispositif ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État
- Dispositif pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.
- Nécessite un accompagnement par un tuteur formé

---

Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le SC est une étape de vie d'éducation citoyenne par l'action et doit être accessible à tous les jeunes, quelles que soient leur formation ou leurs difficultés antérieures.

---

Avant de vous lancer, consultez le site de la Fédération nationale des Ogec : [service civique > comprendre le service civique](#)  
Nous vous invitons également à regarder le replay du [webinar sur le rôle d'un tuteur disponible sur notre chaîne YouTube](#)

## Campagne de service civique 2021-2022, comment vous lancer ?

Fin mars 2021, chaque fédération territoriale relaiera auprès des Ogec les premières informations à connaître afin d'élaborer le projet d'accueil d'un jeune volontaire. Ensuite, les 19 fédérations territoriales dédiées à la gestion du dispositif (régions 14, 21, 31, 37, 54, 75 et départements 22, 29, 33, 35, 38, 42, 43, 44, 49, 56, 69, 72, 86) ou la fédération nationale pour le reste des territoires, accompagneront les établissements de A à Z.

Chaque mission doit correspondre à l'un des 8 huit axes référents compris dans notre agrément et détaillés dans des fiches pratiques qui vous donnent des pistes de rédaction à adapter en fonction de votre(vos) projet(s) d'accueil. Ces 8 axes sont les suivants : santé, éducation pour tous, culture et loisirs, environnement et développement durable, mémoire et citoyenneté, sport, solidarité et développement international.

De nombreux exemples de missions sont disponibles sur le site de la Fédération nationale des Ogec : [n'hésitez pas à les consulter](#).

Les missions pourront débuter entre septembre 2021 et janvier 2022 et seront d'une durée moyenne de 8 mois, contrairement à 2019-2020 dont la durée moyenne était de 7 mois. Après une année gelée quant à l'accueil de volontaires étrangers en raison des conditions sanitaires jugées trop risquées, nous avons décidé d'accueillir à nouveau cette année 30 jeunes étrangers venant de tous horizons et ceci, grâce à la synergie du Cneap, du Sgec et de [France Volontaires](#).

Vous voulez en savoir+ sur le rôle de tuteur de volontaire en service civique ? [Consultez le replay du webinar](#) et [notre documentation](#).

**D'une durée comprise entre 6 et 10 mois, les missions sont attribuées par les fédérations**

Le maillage territorial de notre réseau nous permet de connaître les capacités d'accueil des établissements. Chacune des 19 fédérations concernées a ainsi pu nous communiquer ses besoins en termes de nombre de volontaires souhaités pour la rentrée de septembre 2021.

*Une mission ne peut être réussie sans un tutorat de qualité*



*Volontaires de réciprocité au salon de l'agriculture 2019*



*L'ensemble des informations dont vous aurez besoin pour monter votre projet, déposer le dossier du jeune, le suivre et le former vous seront données étape par étape par votre référent de la fédération territoriale ou nationale selon votre région.*

# | Intercours

[ La pause ludique ]  
39 Sudoku : défiez-vous !

[ La pause spirituelle ]  
40 Prière du pape Jean-Paul II



## Entrainement cérébral : saurez-vous résoudre ces grilles de sudoku ?

### Règles du jeu

Un sudoku classique contient 9 lignes et 9 colonnes, soit 81 cases au total. Le but du jeu est de remplir ces cases avec des chiffres allant de 1 à 9 en veillant toujours à ce qu'un même chiffre ne figure qu'une seule fois par colonne, une seule fois par ligne et une seule fois par carré de 9 cases. Une vingtaine de chiffres sont placés, il vous reste à trouver les autres. Trois grilles pour trois niveaux de difficulté : facile, confirmé et expert.

8		6	5					
4	5	7	3	2			6	8
	1			6				5
				8	2	6	9	1
			6		1			
1	6	8	9	7				
7				3			1	
3	4			9	6	7	8	2
					8	5		9

			4	5			7	
	3				6	9		2
	2			3		6	5	
	9							1
		6	9		5	2		
1								9
	8	7		2				6
6		5	8					2
	1			6	7			

					8	3		5
9							4	8
1		4		5		2		
			5	1				
5	4	1				9	6	2
				2	6			
		3		9		8		6
8	6							4
7		9	8					



## Prière à l'Esprit Saint : une méditation à adopter chaque jour

Esprit Saint,

Je vous demande le don de Sagesse, pour une meilleure compréhension, de vous et de vos divines perfections. Je vous demande le don d'Intelligence, pour une meilleure compréhension de l'esprit des mystères de la Sainte Foi. Donnez-moi le don de Science, pour que je sache orienter ma vie selon les principes de cette foi. Donnez-moi le don de Conseil, afin qu'en toute chose je puisse chercher conseil auprès de vous et le trouver toujours au-près de vous.

Donnez-moi le don de Force pour qu'aucune peur ou considération terrestre ne puisse m'arracher à vous. Donnez-moi le don de Piété, afin que je puisse toujours servir votre Majesté divine avec amour filial. Donnez-moi le don de Crainte de Dieu pour qu'aucune peur ou considération terrestre ne puisse m'arracher à vous. Ainsi soit-il

-Prière de Saint Jean-Paul II